

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 09 87 12 40 05

messagerie : montigny-le-chartif@bbox.fr

Procès-verbal

de la session ordinaire

du jeudi 25 juin 2020

Convocations adressées le 22 juin 2020.

L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire dans la salle du polyvalente.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, HUET Jean-Paul, Mme JULIEN Annie
Mesdames DEROIN Brigitte, SAISON Nadine, SEVESTRE Maryline, ALEXANDRE Aline,
VERRIER Séverine, Messieurs DESCHAMPS Pascal, ROBIN Jean-Paul, BEAUBAIS Jean-Pierre, ,
FERRON Jérémy, DELAGE , Vincent, CAVALIERE Piérino .

Absent excusé : M. BOUILLON Jean-Philippe.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Vu l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, il a été décidé que la réunion se tiendra à la salle polyvalente.

Secrétaire de séance : M. FERRON Jérémy:

Vote des taxes directes locales 2020,

M. Le Maire rappelle que suite à la réforme de la fiscalité locale, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de la taxe d'habitation de 2020. Il est rappelé que le taux de la taxe d'habitation était à 9.04 % en 2019 et le produit attendu en 2020 est de 54 484 € pris en charge par l'Etat.

Après avoir présenté l'état de notification des taux d'imposition de 2020 des taxes foncières, le conseil municipal vote à main levée les taux d'imposition et décide de maintenir les taux d'imposition.

le produit fiscal s'établit ainsi :

Taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de	13,22 %	soit un produit de	56 066 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties au taux de	30,30 %	soit un produit de	<u>33 815 €</u>
		soit un total de	89 881 €

(dél. N°2020021)

Vote des budgets primitifs 2020,

Suite à la réunion de la commission des finances, Monsieur Le Maire présente les propositions pour le budget communal 2020 :et les budgets annexes .

PROPOSITION BUDGET COMMUNAL

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement cumulé s'élève à 501 690.12 et le déficit d'investissement cumulé s'élève à 77 297.03 € au 31 décembre 2019 :

	DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
--	----------	----------	-------------------

Section d'exploitation	251 460.37	753 150.49	501 690.12
Section d'investissement	107 727.48	30 430.45	- 77 297.03

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Prop, +report
011	Charges à caractère général	140 230,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	114 100,00
014	Atténuations de produits	4 200,00
022	Dépenses imprévues	25 000,00
023	Virement à la section d'investissement	307 731,00
65	Autres charges de gestion courante	107 044,44
66	Charges financières	3 186,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	707 491,44
002	Résultat d'exploitation reporté	399 909,44
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	16 907,00
73	Impôts et taxes	160 365,00
74	Dotations, subventions et participations	113 310,00
75	Autres produits de gestion courante	16 500,00
77	Produits exceptionnels	500,00
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	707 491,44

SECTION D'INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77 297,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
10	Immobilisations corporelles	300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 049,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	8 773,20
204	Subventions d'équipement versées	225 270,00
21	Immobilisations corporelles	243 310,45
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	572 999,68
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	307 731,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	7 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
10	Immobilisations corporelles	115 832,68
13	Subventions d'investissement	106 936,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	572 999,68

Le budget primitif 2020 de la commune est voté au chapitre pour s'équilibrer à 707 491.44 € en fonctionnement et à 572 999.68 € en investissement.

PROPOSITION BUDGET ACTIVITE AGRICOLE

Il est rappelé que l'excédent d'exploitation s'élève à 23 846.58 € et l'excédent d'investissement à 6 390.71 €.

En 2019	Dépenses	Recettes	
Section d'exploitation	37 876.45	61 723.03	23 846.58
Section d'investissement		6 390.71	6 390.71

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	63 027,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 846,00
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	66 873,58
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	23 846,58
013	Atténuations de charges	2 027,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	34 000,00
74	Subventions d'exploitation	7 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	66 873,58

SECTION D'INVESTISSEMENT

21	Immobilisations corporelles	8 236,71
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 236,71
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 390,71
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 846,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	RECTTES D'INVESTISSEMENT	8 236,71

Le budget primitif de l'activité agricole est voté au chapitre pour s'équilibrer à 66 873.58 € en fonctionnement et à 8 236.71 € en investissement .

PROPOSITION BUGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est rappelé les résultats du compte administratif 2019

	DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Section d'exploitation	17 362.02	14 0185.57	122 823.55
Section d'investissement	294 857.94	172161.35	- 122 696.59

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Prop +Report
11	Charges à caractère général	13 877,37
12	Charges de personnel et frais assimilés	1460,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00
023	Virement à la section d'investissement	96 654,59
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 190,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	6 530,00
67	Charges exceptionnelles	900,00
	TOTAL DES DEPENSES	123 611,96
022	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	103 111,96
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	20 500,00
	TOTAL DES RECETTES	123 611,96

SECTION INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	122 696,59
041	Opérations patrimoniales	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	87 840,00
21	Immobilisations corporelles	13 740,00
23	Immobilisations en cours	23 655,00
	TOTAL DES DEPENSES	247 931,59
021	Virement de la section d'exploitation	96 654,59
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 190,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 707,00
13	Subventions d'investissement	121 380,00
	TOTAL DES RECETTES	247 931,59

Le budget primitif de l'assainissement collectif est voté au chapitre pour s'équilibrer à 123 611,96 € en fonctionnement et à 247 931,59 € en investissement.

PROPOSITION BUDGET EAU

Il est rappelé les résultats du compte administratif de 2019 soit

	DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Section d'exploitation	87 200,84	191 352,28	104 151,44
Section d'investissement	87 627,73	56 080,25	30 951,42

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé Chapitre	Prop
011	Charges à caractère général	43 997,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 200,00
014	Atténuations de produits	8 000,00
023	Virement à la section d'investissement	60 402,29
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
66	Charges financières	10 255,08
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
	Dépenses de fonctionnement	172 855,02
002	Résultat d'exploitation reporté	67 855,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	77 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	Recettes de fonctionnement	172 855,02

SECTION D'INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 951,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 443,00
21	Immobilisations corporelles	106 687,29
	Dépenses d'investissement	186 081.71
021	Virement de la section d'exploitation	60 402,29
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 397,42
13	Subventions d'investissement	24 282,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00
	Recettes d'investissement	186 081.71

Le budget primitif de la régie de distribution de l'eau potable est voté au chapitre pour s'équilibrer à 172 855.02 € en fonctionnement et à 186 081.71 € en investissement.
(dél. N°2020022)

Proposition pour la constitution de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à main levée, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 12 noms :

Proposition	NOM - PRENOM	Proposition	NOM - PRENOM
Titulaire	SEVESTRE Mary	Suppléant	ALBERT Jeanine
Titulaire	CHENAULT Emmanuelle	Suppléant	BOURGOGNE Pascale
Titulaire	FAUQUET Pierrette	Suppléant	JOBERT Pascal
Titulaire	HIUSSON Jean	Suppléant	LAROCHE Max
Titulaire	CAVALIERE Emilie	Suppléant	DEROIN Denis
Titulaire	DOLLEANS Vincent	Suppléant	LUCAS Cyril

(dél. N°2020023)

✓ Le point sur les travaux

Le city Parc est installé et les jeunes du village en profitent .Il est nécessaire d'installer un second filet du côté du lotissement , le devis complémentaire s'élève à 3 315.60 € TTC.

Les travaux de la salle polyvalente sont terminés.

Il a lieu de terminer l'aménagement du nouveau cimetière , une ouverture est réalisée entre les deux sections du cimetière et l'agent technique aménage le passage.

Les travaux au commerce ne sont pas terminés suite à la crise du coronavirus , il reste de la plomberie , de l'électricité , refaire la salle de bains et le renforcement d'une poutre .

Le devis de FRICOM pour l'aménagement du bar s'élève à 6324.00 € HT. Le Conseil Municipal approuve ce devis.

La commune a comblé les différentes ornières sur les voies communales avec du goudron à froid.

Les travaux de voirie du programme 2019 viennent d'être effectués , mais il y a du retard pour le programme de voirie réalisé par la CDC Entre Beauce et Perche de 2019 et 2020

Le Conseil départemental attribue une subvention de 8 594 € pour la création d'allées dans le cimetière et une subvention de 5113 € pour la réfection de la passerelle du Moulin Ronce;

Au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux , l'Etat attribue une subvention de 20 404 € pour l'enfouissement des réseaux de la rue d'Illiers et 15 338 € pour l'installation d'un système de télé-relève des compteurs d'eau.

Informations et questions diverses

- ✓ Convention d'occupation du pylône Télécom de la société 'Eure et Loir Réseaux Mobiles

Il a lieu de prendre un avenant de la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un pylône télécom au Réservoir du Boulay pour le transfert de la convention en faveur de ATC France. (dél. N°2020024)

- ✓ Non raccordement au réseau d'eaux usées

Si un immeuble n'est pas raccordé au tout-à-l'égout, le conseil municipal peut, après avoir constaté l'infraction et sur décision, contraindre le propriétaire au paiement d'une amende qui est équivalente au montant de la redevance d'assainissement + majoration de cette somme dans la limite de 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer une pénalité équivalente au montant de la redevance d'assainissement majoré de 100 % pour toute habitation qui ne se serait pas branchée dans les délais impartis.

(dél. N°2020026)

- ✓ Fixation de la redevance d'assainissement collectif

M. Le Maire rappelle que les compteurs d'eau ont été relevés selon les zones de raccordement au réseau d'eaux usées afin de mettre en place en octobre la première facture pour l'assainissement collectif. De ce fait, il y a lieu de fixer le prix de la redevance d'assainissement collectif après plusieurs simulations, M le Maire propose les prix suivants :

Prix de l'abonnement : 100 € / an

Tarif en fonction des m³ consommés soit les 5 premiers m³ à 5 € et les suivants à 1,10 € /m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

Prix de l'abonnement : 100 € par an

Prix du m³ : 5€ /m³ les 5 premiers m³

Prix à partir du 6 m³ : 1.10 € /m³.

(dél. N°202025)

Tour de Table

Il est abordé la question de la signalisation des hameaux sur le territoire communal, il sera nécessaire d'étudier précisément les modalités de cette signalétique vu le montant de l'investissement pour une quarantaine de hameaux.

La séance est levée à 22 heures et les membres présents ont signé.

<i>FAUQUET Joël</i> <i>Maire</i>		<i>JULIEN Annie</i> <i>Adjoint</i>	
<i>HUET Jean-Paul</i> <i>Adjoint</i>		<i>SAISON Nadine</i>	
<i>DEROIN Brigitte</i>		<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>ALEXANDRE Aline</i>		<i>BEAUVAIS Jean-</i> <i>Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS Pascal</i>		<i>BOUILLON Jean-</i> <i>Philippe</i>	<i>Absent excusé</i>
<i>ROBIN Jean-Paul</i>		<i>VERRIER Séverine</i>	
<i>FERRON Jérémy</i>		<i>CAVALIERE Piérino</i>	
<i>DELAGE Vincent</i>			